

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 1^{ER} JUIN 2010 – 19 h 30**

Etaient absents : GIRAUD Marc, MOURABY Claire

EMPRUNT POUR EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Suite aux offres faites par plusieurs organismes bancaires, le CM délibère pour retenir la Caisse de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dans les conditions suivantes :

Montant 200 000 € - Durée 15 ans - Taux fixe 3.40 %

BAISSE DU TAUX DES SUBVENTIONS DU CONSEIL GENERAL

Mme le Maire communique les dernières informations relatives aux conditions d'attribution des subventions du CG 38 : pour la commune le taux passe de 35 à 25 % en raison de la hausse d'indice de richesse. Or cet indice prend en compte les augmentations de base de Taxe Professionnelle alors que celle-ci est perçue par la communauté de communes, qui en reverse à St Gervais qu'une partie, gelée au montant perçu lors du passage à la TPU. Un courrier sera adressé au Président du CG38 pour tenter d'obtenir le maintien de taux à 35 %.

TRAVAUX DE VOIRIE 2010

Suite à la consultation d'entreprises pour travaux de voirie 2010 (après examen des offres déposées par les 3 entreprises ayant répondu, Chambard – Eurovia et Screg), les travaux sont confiés à Eurovia pour un montant hors taxes de 16 990 €. Les travaux prévus se situent entre le nouveau carrefour de Pierre Mouton (CD35 et VC6) et le chemin sur le village, plus les émulsions à la recherche sur l'ensemble du réseau.

ABANDON DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Le CM délibère pour abandonner l'usage des produits phytosanitaires sur la voirie communale, afin de répondre aux nouveaux critères d'attribution de subvention fixés par le Conseil Général de l'Isère

MODIFICATION DE POSTE SERVICE TECHNIQUE

Pour répondre aux besoins du service après le départ de Robert CHARRIER fixé au 4 juin, le poste à mi-temps occupé par Steve HALBOUT est transformé en poste à temps complet à compter du 1^{er} juin.

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le CM délibère favorablement sur la signature d'une convention entre la commune et la communauté de communes de Vinay pour la réalisation de travaux d'entretien sur les cours d'eau dans le cadre des chantiers Prodépar sur une durée de deux journées à 500 €/jour.

ACHAT DE MATERIEL

Proposition d'achat d'une benne hydraulique largeur 2 m et présentation de devis :

Bouyou 1 250 € et Brico Tech : 949 € - l'offre la moins disante est retenue

AMENAGEMENT DU VILLAGE

Tous les mercredis après-midi des enfants participent à l'aménagement du chantier autour de l'église et du lavoir. La commune offre un gouter en fin d'après-midi. L'entreprise continue à réaliser les travaux.

DEPART DE MME HEURTIER

La date du 26 juin est retenue avec l'association des parents d'élèves pour organiser une cérémonie – concertation pour le choix d'un cadeau.

ECLAIRAGE PUBLIC

Après examen des factures d'éclairage public et les coûts élevés, le CM accepte le principe de couper l'éclairage public à minuit. Voir pour la mise en œuvre

CHEMIN RURAL

Demande d'un habitant pour le déclassement d'un chemin rural à Pierre Mouton ; le CM se prononce contre en raison du passage du réseau d'assainissement sur ce tracé.

EMETTEUR TNT

La commune bénéficiera de la TNT en septembre 2010. Le marché est ouvert aux entreprises privées ; le CSA choisi la société qui s'installera sur les lieux. TDF n'a plus l'exclusivité